

Direction du patrimoine immobilier
Dossier suivi par Malik Mouhoud
Tél : 02 28 20 58 24

DPI/MM/CI/201711REP/PO12944 – 15412

Lettre recommandée avec Avis de réception

Madame Christine SCHNELBÜGEL
Présidente de l'Association de défense et
de promotion du site de l'ancien Lycée
Tabarly
51 rue du Moulin
La Chaume
85100 LES SABLES D'OLONNE

Nantes, le **- 5 DEC. 2017**

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu, ce 14 novembre 2017, votre correspondance du 13 novembre concernant la cession par la Région des pays de la Loire du foncier dont elle est propriétaire sur le site de l'ancien Lycée Tabarly aux Sables d'Olonne.

J'entends vos attentes et vos craintes quant à la reconversion du site de l'ancien Lycée Tabarly.

Pour autant, je ne suis pas en capacité d'y répondre, la Région des Pays de la Loire n'étant pas partie prenante au projet de reconversion de ce site, ni même concernée par ce sujet qui relève des compétences exclusives de la Ville.

La Région des Pays de la Loire, n'est que le propriétaire du foncier dont la vente se trouve de facto réalisée au bénéfice du promoteur qui est agréé par la Ville des Sables d'Olonne dans le cadre du projet d'aménagement décidé par la municipalité.

J'attire votre attention sur le fait que le site de l'ancien Lycée Tabarly a été désaffecté fin 2009 et que la Région des Pays de la Loire est, depuis cette date, en attente de pouvoir vendre ce site.

En 2013, la Commission Permanente du Conseil Régional avait approuvé le principe de la cession du foncier au profit du groupe LAMOTTE.

Mais cette transaction n'a pu se finaliser, les modifications de la réglementation d'urbanisme ayant rendu non recevable le projet du promoteur Lamotte.

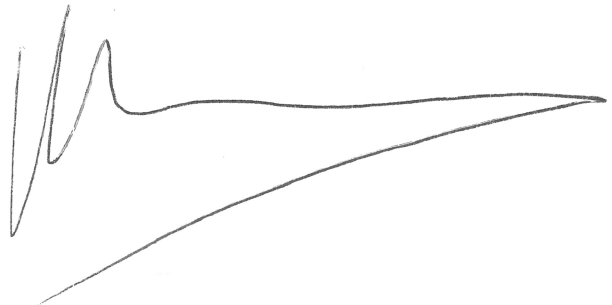
La Ville, qui avait accordé un permis de démolir au Groupe Lamotte en 2016, lui a refusé un permis de construire en 2017, et a émis un avis favorable au projet du Groupe REALITES.

En délibérant ce 17 novembre sur le contenu du compromis de vente avec le groupe Réalités, la Région des Pays de la Loire ne fait que procéder à une cession de foncier attendue depuis près de dix ans, au profit d'un promoteur dont le permis de construire est susceptible d'être accordé.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes respectueux hommages.

Le Premier Vice-président de la Région
des Pays de la Loire
Président de la Commission Éducation et
Lycées - Orientation et lutte contre le
décrochage - Civisme

Antoine CHÉREAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke that tapers to a point on the right.